

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1263

29 mai 2013

SOMMAIRE

China-Lux Trade S.A.	60578	PCSM	60581
CS Investment Funds 3	60579	Penrose International S.A.	60581
DIF Infra 3 RE 1 Luxembourg S.à r.l.	60624	PensPlan SICAV Lux	60581
European NPL S.A.	60624	Persepolis Investments S.A.	60582
Frasia Holdings S.A.	60613	Petercam L Fund	60582
Frasia Holdings S.A.	60578	Photo Studio Delta Fernande Jourdain S.à r.l.	60582
Frasia Intermediate S.à r.l.	60578	Pool Top S.A.	60582
Frasia Properties S.à r.l.	60578	PPJ S.A.	60619
Go Between Services S.A.	60584	PREF II 2 S.à r.l.	60595
Go Between Services S.à r.l.	60584	Printemps Holdings Luxembourg S.à r.l.	60583
Groupe Delahaye	60622	Promo-Center, s.à r.l.	60580
International Seafood Holdings S.à r.l.	60620	Prospector Rig 1 Contracting Company S.à r.l.	60579
Liam Holding S.A.	60579	Red Circle Hotel Invest S.A.	60581
LRC Install Sàrl	60580	Reinet Rooipoort Holdings S.à r.l.	60588
luminatis S.à r.l.	60578	Seris Security S.A.	60579
Malamute Loan Company Luxembourg S.à r.l.	60610	Spotify Technology S.A.	60579
Manema S.A.	60583	TA Investment Holdings S.à r.l.	60595
Massena Capital Partners Luxembourg ..	60583	Take Five International S.A.	60603
Monday Night Productions Sàrl	60583	Traditrade Holding S.A.	60580
Mores Pierre S.à r.l. entreprise de cons- tructions	60583	York Global Finance Offshore BDH (Lu- xembourg) S.à r.l.	60580
Novaro Mediterranean S.A.	60582		
Palmatrans S.A.	60580		
Patri Participations	60581		

luminatis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9653 Goesdorf, 2, op der Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 164.960.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. März 2013.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2013043445/14.

(130053577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

China-Lux Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3347 Leudelange, 19-21, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 173.587.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013043572/10.

(130053564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Frasia Intermediate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.782.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013043697/10.

(130053546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Frasia Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.327.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013043695/10.

(130053534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Frasia Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.796.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013043699/10.

(130053556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Liam Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 165.184.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013043829/10.

(130053382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Prospector Rig 1 Contracting Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.393.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013043932/10.

(130053570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Seris Security S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.216.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013044028/10.

(130053465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Spotify Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013044043/10.

(130053450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

CS Investment Funds 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 89.370.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013043582/14.

(130053467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

LRC Install Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 25, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 164.865.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013043833/14.

(130053872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Traditrade Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 48.281.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013044081/10.

(130053361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

York Global Finance Offshore BDH (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013048266/10.

(130058671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Promo-Center, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 14, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 57.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013048113/10.

(130058297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Palmatrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 86.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013048088/10.

(130058522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Patri Participations, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 92.819.

Les comptes annuels pour la période du 25 avril 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Référence de publication: 2013048076/11.

(130058612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

PensPlan SICAV Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 153.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013048079/10.

(130058547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

PCSM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7784 Bissen, 18, rue des Moulins.

R.C.S. Luxembourg B 108.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013048095/10.

(130058523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Penrose International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.310.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013048098/10.

(130058868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Red Circle Hotel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 33, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg B 142.537.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013048137/13.

(130058974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Persepolis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 62.263.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PERSEPOLIS INVESTMENTS S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013048100/11.

(130058599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Petercam L Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 27.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Petercam L Fund
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013048101/11.

(130059016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Photo Studio Delta Fernande Jourdain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4633 Differdange, 9, rue de la Grève Nationale.
R.C.S. Luxembourg B 88.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PHOTO STUDIO DELTA FERNANDE JOURDAIN S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013048103/11.

(130058464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pool Top S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4510 Obercorn, 39A, route de Belvaux.
R.C.S. Luxembourg B 85.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POOL TOP S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013048109/11.

(130058479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Novaro Mediterranean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 136.729.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048063/10.

(130058582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Monday Night Productions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3638 Kayl, 10, rue de Eweschbour.
R.C.S. Luxembourg B 142.571.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 15/04/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013048042/10.

(130058696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Mores Pierre S.à r.l. entreprise de constructions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4152 Esch-sur-Alzette, 40, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 78.230.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 15.04.2013.

Référence de publication: 2013048045/10.

(130058899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Massena Capital Partners Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 139.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Massena Capital Partners Luxembourg

Référence de publication: 2013048034/10.

(130058292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Manema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 134.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013048024/10.

(130058781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Printemps Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 118.037.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013043927/14.

(130053525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

**Go Between Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Go Between Services S.A.).**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 138.231.

L'an deux mille treize,
le vingt et un mars.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «GO BETWEEN SERVICES S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 138.231, constituée suivant un acte notarié dressé en date du 24 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1290, du 27 mai 2008. Les statuts ont été modifiés une seule fois depuis, par acte dressé par devant le notaire instrumentaire en date du 16 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1613, du 10 août 2010.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, qui nomme Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, aux fonctions de secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Concetta Maria NOTO, gérante de société, avec adresse professionnelle à L-1630 Luxembourg, 15, rue Glesener.

Le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification intégrale de l'objet social de la Société;
- 2) Transformation de la Société de sa forme actuelle de société anonyme en société à responsabilité limitée.
- 3) Remplacement des 310 actions d'une valeur nominale de 100,- EUR) chacune par 310 parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune.
- 4) Démission de tous les membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale.
- 5) Décharge à accorder à tous les membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale.
- 6) Nomination d'un gérant unique, fixation de ses pouvoirs et du terme de son mandat.
- 7) Refonte complète des statuts pour les adapter aux décisions à prendre sur les points 1 à 6 de l'ordre du jour et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales.

II. Que les 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, représentant l'entiereté du capital social de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) sont toutes représentées à la présente assemblée, de manière que celle-ci puisse être tenue sans avis de convocation spéciaux et préalables, et que la présente assemblée peut en conséquence souverainement statuer sur l'ensemble des points portés à son ordre du jour.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée générale a approuvé l'exposé du président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social en son intégralité, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet la création, le développement et la revente de sites internet et de logiciels, la création et la commercialisation de portails thématiques ainsi que la vente d'espaces publicitaires et la mise au point de solutions publicitaires. La Société pourra également exercer toute activité tendant à faciliter la conclusion, la réalisation et l'exécution de contrats commerciaux de toutes natures, à l'exception des activités soumises à autorisation ou à une réglementation spécifique.

La Société a encore pour objet de mettre en place, de gérer et de mettre en valeur une agence en ligne (web agency), comme elle peut prêter tous services par la voie de l'agence en ligne.

La Société peut offrir des services de publicité, notamment mais pas exclusivement de publicité en ligne, ainsi que de référencement à partir de l'internet ou toute technologie qui viendrait à parfaire, voire à remplacer l'internet.

La Société a encore pour objet le conseil en optimisation de carrière, la redynamisation de projets personnels ou professionnels, l'aide à la personne et à la décision, et le coaching.

La Société a encore pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs par la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière, et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et de tous autres droits intellectuels et industriels, qu'ils soient susceptibles de protections légales ou non, tels que des noms de domaines, signes de ralliement de clientèle et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale. Elle gère en outre sa trésorerie et ses liquidités, y compris par des placements sur le marché monétaire, et des valeurs et instruments financiers à ces fins.

La Société peut également se livrer à l'acquisition, la détention, la vente, l'échange, la construction, la prise en location, la mise en location, et la mise en valeur d'objets immobiliers au sens large, le tout soit directement et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères poursuivant ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion.

Elle peut d'une manière générale encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.»

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de changer la forme juridique de la Société et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée (S.à r.l.), la dénomination restant inchangée.

L'assemblée générale constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les modifications envisagées.

La transformation se fait sur base du bilan arrêté au 31 décembre 2012.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune seront remplacées par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Répartition des parts sociales

Les parts sociales étant échangées contre les actions anciennes à raison d'une part sociale pour une action ancienne, les trois cent dix (310) parts sociales représentatives du capital social sont détenues comme suit:

Madame Concetta Maria NOTO, gérante de société, née à Lercara Friddi (Italie), le 27 avril 1955, demeurant au 15, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, en sa qualité d'associé unique.

Toutes les parts sont entièrement libérées.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide, avec effet à la date du présent acte, la révocation des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de gérante unique de la Société, pour une durée illimitée, avec les pouvoirs les plus étendus pour l'engager en toutes circonstances par sa seule signature:

Madame Concetta Maria NOTO, gérante de société, née à Lercara Friddi (Italie), le 27 avril 1955, demeurant au 15, rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

Sixième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société et de les adapter, entre autres, à toutes les modifications apportés à la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée décide en conséquence d'arrêter comme suit les statuts de la société à responsabilité limitée:

NOUVEAUX STATUTS

« **Art. 1^{er}. Raison sociale.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: «GO BETWEEN SERVICES S. à r.l.», société à responsabilité limitée.

Le fonds de commerce que la Société exploite peut être désigné par un nom de commerce différent.

Art. 2. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du ou des gérants en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée

générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du ou des gérants, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements. Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés.

La Société peut, par décision du ou des gérants, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger des filiales, succursales, agences et bureaux.

Art. 3. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet la création, le développement et la revente de sites internet et de logiciels, la création et la commercialisation de portails thématiques ainsi que la vente d'espaces publicitaires et la mise au point de solutions publicitaires. La Société pourra également exercer toute activité tendant à faciliter la conclusion, la réalisation et l'exécution de contrats commerciaux de toutes natures, à l'exception des activités soumises à autorisation ou à une réglementation spécifique.

La Société a encore pour objet de mettre en place, de gérer et de mettre en valeur une agence en ligne (web agency), comme elle peut prêter tous services par la voie de l'agence en ligne.

La Société peut offrir des services de publicité, notamment mais pas exclusivement de publicité en ligne, ainsi que de référencement à partir de l'internet ou toute technologie qui viendrait à parfaire, voire à remplacer l'internet.

La Société a encore pour objet le conseil en optimisation de carrière, la redynamisation de projets personnels ou professionnels, l'aide à la personne et à la décision, et le coaching.

La Société a encore pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs par la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière, et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et de tous autres droits intellectuels et industriels, qu'ils soient susceptibles de protections légales ou non, tels que des noms de domaines, signes de ralliement de clientèle et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale. Elle gère en outre sa trésorerie et ses liquidités, y compris par des placements sur le marché monétaire, et des valeurs et instruments financiers à ces fins.

La Société peut également se livrer à l'acquisition, la détention, la vente, l'échange, la construction, la prise en location, la mise en location, et la mise en valeur d'objets immobiliers au sens large, le tout soit directement et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères poursuivant ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion.

Elle peut d'une manière générale encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Cession de parts sociales. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé conclu entre parties. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil. Aucune cession de parts sociales entre vifs ni aucune transmission pour cause de décès, même à des associés ne pourront être effectuées qu'avec l'agrément de tous les autres associés.

En cas d'un non-agrément de la cession envisagée ou du transfert pour cause de mort, les autres associés existants devront racheter les parts de l'associé cédant à un prix qui ne peut être inférieur à la valeur comptable moyenne des parts calculée sur les trois dernières années. En cas de désaccord sur le prix, celui-ci sera fixé par un collège de trois arbitres dont deux seront choisis par chacune des parties et le troisième par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur requête de la partie la plus diligente si les deux arbitres choisis par les parties n'arrivaient pas à nommer un troisième arbitre dans le délai de 30 jours à partir de leur nomination.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire pour les associés et sans recours.

Art. 7. Indivisibilité des parts et Émission publique. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne connaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires de parts sociales fractionnées sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne, nommée d'un commun accord entre eux ou, à défaut, par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, à la requête de la partie la plus diligente.

Les parts sociales dans la Société ne sont pas négociables et ne peuvent faire l'objet d'une émission publique.

Art. 8. Droits attachés aux parts. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts sociales existantes dans la propriété de l'actif social, et aussi dans le partage des bénéfices et à une part correspondante dans l'actif restant en cas de liquidation.

Art. 9. Responsabilité des associés. Les associés sont seulement responsables jusqu'à concurrence du montant de leur mise.

Art. 10. Gérance. Les affaires et généralement tous les intérêts de la Société sont gérés par un ou plusieurs gérants, nommés dans l'acte de constitution ou par l'assemblée générale des associés. Les statuts ou l'assemblée générale des associés fixe l'étendue de leurs pouvoirs. Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Les associés réunis en assemblée générale peuvent désigner des fondés de pouvoirs, fixer la limite de leur mandat et déterminer l'étendue de leurs pouvoirs.

La Société est engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des gérants en fonctions.

Art. 11. Assemblées générales. Les décisions des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois les décisions des associés ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la Société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année le 31 décembre les comptes annuels sont arrêtés et le ou les gérants dressent les comptes sociaux.

Art. 14. Bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Dissolution et Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, à défaut, par un ou plusieurs des associés ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs même non-associés désignés par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 199 de loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Le ou les liquidateurs auront les droits les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Les fonds restants seront répartis en espèces ou en nature entre les associés dans la proportion des parts sociales dont ils seront alors propriétaires, étant entendu que le remboursement des apports faits en capital sont privilégiés.

Art. 16. Société unipersonnelle. Aussi longtemps que les parts sociales de la Société sont de la propriété d'une seule personne, cet associé unique de la Société exerce les pouvoirs de l'assemblée générale.

Toutes les décisions de l'associé unique qui sont prises dans le cadre du paragraphe qui précède sont documentées dans des procès-verbaux en bonne et due forme ou autrement élaborées par écrit et enregistrées dans les livres sociaux.

Les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont enregistrés dans des procès-verbaux ou autrement élaborés par écrit et enregistrés. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Si jamais l'associé unique de la Société cédait et transférait des parts sociales à une ou plusieurs autres personnes, de sorte que la Société se connaîtrait plusieurs associés, elle devient immédiatement une société multi-personnelle sans qu'il y ait nécessité de procéder à une modification de ces statuts.

Art. 17. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B.D. KLAPP, N. WEYRICH, C.M. NOTO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 mars 2013. Relation: EAC/2013/4047. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013044995/230.

(130055238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Reinet Rooipoort Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 176.375.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of March.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Reinet Fund S.C.A., F.I.S., a partnership limited by shares - Specialized Investment Funds (société en commandite par actions - Fonds d'Investissement Spécialisé) under the form of a SICAF, established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141613,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on March 6, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Reinet Rooipoort Holdings S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single

document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The operations of the Company will be supervised by one or several independent auditors. The independent auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The independent auditor(s) will be appointed by the general meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The independent auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting with or without cause.

Art. 16. The Company's accounting year starts on the first of April and ends on the thirty-first of March of the next year.

Art. 17. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 18.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on March 31, 2014.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Reinet Fund S.C.A., F.I.S., prenamed	12,500	EUR 12,500.00
Total	12,500	EUR 12,500.00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

60591

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - Mr. James Alan Grieve, Chief Executive Officer, born on June 5, 1952 in Edinburgh, Scotland, United Kingdom, and having his professional address at 50, chemin de la Chênaie, CH-1293 Bellevue-Geneva, Switzerland;
 - Ms. Diane Longden, Chief Financial Officer, born on October 24, 1961 in Rotherham, England, United Kingdom, and having her professional address at 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr. Swen-Hendrik Grundmann, Company Secretary, born on August 21, 1968 in Wiesbaden, Germany, and having his professional address at 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65477 is appointed as independent auditor of the Company for a duration of six (6) years.
3. The address of the registered office of the Company is fixed at 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am fünfundzwanzigsten März;

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit dem Amtssitz in Esch-sur-Alzette (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Reinet Fund S.C.A., F.I.S. eine Komanditengesellschaft in der Form einer Investmentgesellschaft mit festem Kapital - Spezialisierter Investmentfonds, mit Sitz in 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 141613, (der Alleingesellschafter),

hier vertreten durch Frau Sofia Afonso-Da Chao Conde, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben am 6 März 2013.

Welche Vollmacht nach ne variefur-Zeichnung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und durch den ausfertigen Notar der gegenwärtigen Urkunde zu Registrierungszwecken beigelegt bleibt.

Welche Erschienene, vertreten wie zuvor dargestellt, den ausfertigen Notar ersucht hat, die Gründung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden und deren Statuten wie folgt festzusetzen:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung Reinet Rooipoort Holdings S.à r.l., die den für eine solche Gesellschaft geltenden Gesetzen unterliegt (nachfolgend die Gesellschaft), und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (nachfolgend das Gesetz), sowie den vorliegenden Statuten (nachfolgend die Statuten).

Art. 2. Die Gesellschaft kann alle Rechtsgeschäfte vornehmen, die sich direkt oder indirekt auf die Beteiligungsnahme gleich welcher Art in jeglichem Unternehmen im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland sowie auf die Verwaltung, die Geschäftsführung, die Kontrolle und die Entwicklung dieser Beteiligungen beziehen.

Die Gesellschaft kann insbesondere ihre Mittel verwenden zur Schaffung, Verwaltung, Entwicklung und Liquidation eines Portfolios von Rechten und Patenten jeglichen Ursprungs, an der Schaffung, Entwicklung und Kontrolle jeglichen Unternehmens teilnehmen, durch Einlage, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption und auf jede andere Art und Weise jegliche Art von Rechten und Patenten erwerben, diese im Wege des Verkaufs, der Abtretung, des Tauschs oder sonstwie verwerten.

Die Gesellschaft kann den Gesellschaften oder juristischen Personen, an denen sie beteiligt ist oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie die Gesellschaft angehören, einschließlich ihrer Gesellschafter oder verbundenen Unternehmen, jegliche Unterstützung (durch Darlehen, Vorschuss, Garantieerklärungen, Sicherheiten oder sonstwie) gewähren.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft ebenfalls jegliche Transaktionen im Rahmen der Energieerzeugung, Speicherung und Übertragung, mit Schwerpunkt auf erneuerbare Energien, durchführen und alle Handlungen vornehmen, die direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder die die Umsetzung des Zwecks zu fördern geeignet sind.

Die Gesellschaft kann in jeglicher Form leihen, außer durch öffentliches Angebot. Sie kann, ausschließlich durch private Platzierung, die Ausgabe von Aktien oder Anleihen sowie anderer Titel über Darlehen, wandelbar oder nicht, und/oder über Forderungen vornehmen. Sie kann ebenfalls Bürgschaften oder Sicherheiten zugunsten dritter Personen gewähren, um ihre Verbindlichkeiten oder die Verbindlichkeiten ihrer Tochtergesellschaften, verbundenen Unternehmen oder jeder anderen Gesellschaft zu besichern. Die Gesellschaft kann weiterhin ihr Vermögen ganz oder teilweise verpfänden, abtreten, belasten oder auf jegliche andere Art Sicherheiten schaffen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg.

Er kann an jede andere Adresse in derselben Gemeinde durch Beschluss des Alleinigen Geschäftsführers (wie nachfolgend definiert) oder des Geschäftsführerrates (wie nachfolgend definiert) beziehungsweise in eine andere Gemeinde durch Beschluss der Außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß den anwendbaren Bestimmungen des Gesetzes verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäftsräume und Niederlassungen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland haben.

Art. 5. Das gezeichnete Kapital ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) festgelegt, dargestellt durch zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00).

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Gesellschaftsanteile in den Grenzen des Gesetzes und dieser Statuten zurückkaufen.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß Artikel 14 der Statuten geändert werden.

Art. 7. Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar, so dass nur ein einziger Eigentümer je Gesellschaftsanteil zulässig ist. Unterteilte Miteigentümer müssen eine einzige Person benennen, welche sie gegenüber der Gesellschaft vertritt. Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber je Gesellschaftsanteil an. Falls ein oder mehrere Gesellschaftsanteile gemeinsam gehalten werden oder falls die Eigentumstitel dieser Gesellschaftsanteile geteilt, fragmentiert oder strittig sind, muss/müssen diejenige(n) Person(en), die ein Recht an diesem/diesen Gesellschaftsanteil(en) geltend macht/machen, einen einzigen Vertreter ernennen, um den (die) Gesellschaftsanteil(e) gegenüber der Gesellschaft zu vertreten. Die Unterlassung dieser Ernennung hat die Suspendierung der Ausübung sämtlicher mit den Gesellschaftsanteilen verbundenen Rechte zur Folge.

Art. 8. Gibt es nur einen einzigen Gesellschafter, so sind die von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile frei übertragbar.

Gibt es mehrere Gesellschafter, so sind die von jedem einzelnen von ihnen gehaltenen Gesellschaftsanteile nur gemäß den Bestimmungen des Artikels 189 des Gesetzes übertragbar.

Art. 9. Die Gesellschaft wird nicht infolge des Todes, des Verlustes der Geschäftsfähigkeit, der Zahlungsunfähigkeit oder des Konkurses des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter aufgelöst.

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch einen (nachfolgend der Alleinige Geschäftsführer) oder durch mehrere Geschäftsführer geführt. Werden mehrere Geschäftsführer ernannt, so bilden diese einen Geschäftsführerrat (nachfolgend der Geschäftsführerrat). Der/die Geschäftsführer muss/müssen nicht Gesellschafter sein. Der/die Geschäftsführer kann/können jederzeit mit oder ohne Begründung durch Beschluss der Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, abberufen werden.

Art. 11. Gegenüber Dritten hat der Alleinige Geschäftsführer beziehungsweise der Geschäftsführerrat alle Befugnisse, um im Namen der Gesellschaft unter allen Umständen zu handeln und alle Handlungen und Geschäfte in Übereinstimmung mit dem Zweck der Gesellschaft vorzunehmen und zu genehmigen, solange die Bestimmungen dieses Artikels eingehalten werden.

Jegliche im Zusammenhang mit Investitionen oder Desinvestitionen stehende Entscheidungen, welche durch die Gesellschaft getätigt werden, dürfen nur nach vorheriger Zustimmung des Alleingesellschafters genommen werden.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die Statuten der Hauptversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, liegen in der Kompetenz des Alleinigen Geschäftsführers beziehungsweise des Geschäftsführerrats.

Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft wirksam durch die Unterschrift des Alleinigen Geschäftsführers oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, durch die Einzelunterschrift eines jeden Geschäftsführers verpflichtet.

Der Alleinige Geschäftsführer beziehungsweise der Geschäftsführerrat ist berechtigt, bestimmte Befugnisse einem oder mehreren Bevollmächtigten, die nicht Geschäftsführer oder Gesellschafter sein müssen, zu übertragen.

Art. 12. Der Alleinige Geschäftsführer beziehungsweise der Geschäftsführerrat kann die tägliche Geschäftsführung einem oder mehreren Geschäftsführer(n) oder Bevollmächtigten übertragen sowie die Verantwortlichkeiten und gegebenenfalls die Vergütung der Geschäftsführer oder Bevollmächtigten, die Dauer der Vertretungsbefugnis und jede andere Bedingung für das Mandat festlegen.

Der Geschäftsführerrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen. Kann der Vorsitzende nicht anwesend sein, so wird unter den auf der Sitzung anwesenden Geschäftsführern ein Vertreter gewählt.

Der Geschäftsführerrat kann einen Schriftführer ernennen, der nicht Geschäftsführer oder Gesellschafter sein muss.

Die Geschäftsführung versammelt sich so oft, wie es die Interessen der Gesellschaft erfordern. Die Sitzungen des Geschäftsführerrates werden durch den Vorsitzenden, den Schriftführer oder durch jeden Geschäftsführer, an dem Ort zusammen, der in der Einberufung der Sitzung genannt ist, einberufen. Der Geschäftsführerrat kann ohne vorherige Einberufung wirksam beschließen, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind.

Allen Geschäftsführern wird mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem vorgesehenen Termin jeder Sitzung des Geschäftsführerrats entweder im Original, per Telefax oder E-Mail eine schriftliche Anzeige der Sitzung des Geschäftsführerrats gemacht, außer in dringlichen Fällen, in welchem Fall die Art der Dringlichkeit in der Anzeige der Einberufung des Geschäftsführerrats zu erwähnen ist.

Die Sitzung kann ohne vorherige Einberufung wirksam durchgeführt werden, wenn alle Mitglieder des Geschäftsführerrates auf der Sitzung anwesend oder vertreten sind und erklären, hinreichend von der Sitzung und ihrer Tagesordnung informiert worden zu sein. Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann ebenfalls schriftlich im Original, per Telefax oder E-Mail auf die Einberufung verzichten.

Ein Geschäftsführer kann von jedem anderen Geschäftsführer auf den Sitzungen des Geschäftsführerrates vertreten werden, und ein Geschäftsführer kann mehrere Geschäftsführer vertreten.

Der Geschäftsführerrat kann nur verhandeln und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder durch Vollmacht vertreten ist, und jeder Beschluss des Geschäftsführerrats bedarf der einfachen Mehrheit der Mitglieder des Geschäftsführerrates.

Ein oder mehrere Geschäftsführer können an den Sitzungen des Geschäftsführerrates teilnehmen per Telefonkonferenz oder durch jedes andere Kommunikationsmittel, welches in gleicher Weise zulässt, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Geschäftsführer sich gegenseitig verstehen. Eine solche Teilnahme steht der physischen Teilnahme an der Sitzung gleich. Ein auf diese Art getroffener Beschluss kann in einer einzigen Urkunde oder in mehreren getrennten Urkunden gleichen Inhalts, unterzeichnet durch alle Teilnehmer, dokumentiert werden.

Ein schriftlich gefasster, von allen Geschäftsführern genehmigter und unterschriebener Beschluss hat dieselbe Wirkung wie ein auf einer wirksam einberufenen und abgehaltenen Sitzung des Geschäftsführerrats gefasster Beschluss. Ein auf diese Art getroffener Beschluss kann in einer einzigen Urkunde oder in mehreren getrennten Urkunden gleichen Inhalts, unterzeichnet durch alle Teilnehmer, dokumentiert werden.

Der Alleinige Geschäftsführer beziehungsweise der Geschäftsführerrat kann beschließen, Vorauszahlungen auf Dividenden auszuzahlen aufgrund eines Zwischenabschlusses, aus welchem hervorgeht, dass genügend Mittel für die Auszahlung vorhanden sind, wobei die zu verteilenden Mittel nicht den Betrag der Gewinne nicht übersteigen dürfen, die seit dem Abschluss des letzten Geschäftsjahres verwirklicht wurden, erhöht um die freien Rücklagen und abzüglich der vorgetragenen Verluste und der nach dem Gesetz oder der Statuten in eine Rücklage einzustellenden Beträge.

Art. 13. Der oder die Geschäftsführer gehen aufgrund ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung bezüglich der regelmäßig von ihnen im Namen der Gesellschaft vorgenommenen Geschäfte ein.

Art. 14. Der Alleingesellschafter übt alle der Hauptversammlung der Gesellschafter übertragenen Rechte aus.

Im Fall der Mehrheit von Gesellschaftern kann jeder Gesellschafter an den gemeinsamen Beschlüssen teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der Gesellschaftsanteile, die er hält. Jedem Gesellschafter stehen Stimmrechte im Verhältnis der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile zu. Die gemeinsamen Beschlüsse sind nur dann wirksam gefasst, wenn sie von Gesellschaftern gefasst wurden, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Beschlüsse, die eine Änderung der Statuten zum Gegenstand haben, müssen jedoch gemäß den Bestimmungen des Gesetzes von einer Mehrheit der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Die Operationen der Gesellschaft werden der Aufsicht durch einen oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer unterlegt. Die unabhängige Wirtschaftsprüfer werden für die erneubare Dauer von maximal sechs (6) Jahre bestellt.

Die unabhängige Wirtschaftsprüfer werden von der Hauptversammlung bestellt, welche auch ihre Anzahl, Vergütung und die Dauer ihres Mandaten festlegt. Die unabhängige Wirtschaftsprüfer können jederzeit mit oder ohne Begründung durch Beschluss des Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapital vertreten abberufen werden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten April und endet am einunddreißigsten März eines jeden Jahres.

Art. 17. Jedes Jahr am Ende des Geschäftsjahrs wird der Jahresabschluss der Gesellschaft aufgestellt und der Alleinige Geschäftsführer beziehungsweise der Geschäftsführerrat erstellt ein Inventar, dass die Bezeichnung des Werts der Aktiva und Passiva der Gesellschaft enthält.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft Kenntnis dieses Inventars und dieser Bilanz nehmen.

Art. 18. Der Überschuss der Gewinn- und Verlustrechnung, nach Abzug der Auslagen, Kosten, Abschreibungen und Rückstellungen stellt den Reingewinn der Gesellschaft dar.

Jedes Jahr werden fünf Prozent (5%) des Reingewinns in die gesetzliche Rücklage eingestellt.

Diese Einstellung ist nicht mehr verpflichtend, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat; sie muss jedoch bis zur völligen Herstellung wieder vorgenommen werden, falls zu irgendeinem Zeitpunkt und aus gleich welchem Grund die Grenze der zehn Prozent (10%) unterschritten wird.

Der Saldo des Reingewinns kann an den Alleinigen Gesellschafter oder an die Gesellschafter nach dem Verhältnis ihrer Beteiligungen an der Gesellschaft ausgeschüttet werden.

Art. 19. Bei der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren vorgenommen, die keine Gesellschafter sein müssen, die von dem/den Gesellschafter(n) ernannt werden, welche(r) auch die Befugnisse und die Vergütung festlegt/festlegen.

Bei der Auflösung der Gesellschaft erfolgt jede Ausschüttung an die Gesellschafter unter Beachtung von Artikel 19.

Art. 20. Bezüglich aller Punkte, die nicht in diesen Statuten geregelt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. März 2014.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, sind die zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile wie folgt gezeichnet und voll in bar eingezahlt worden,

Zeichner	Gesellschaftsanteile	Zahlung
Reinet Fund S.C.A., F.I.S., vorgeannt	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

Der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) steht der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung, was dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, wird auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-) abgeschätzt.

Beschlussfassung des Alleinigen Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, hat die vorerwähnte Partei, welche das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die folgenden Personen werden auf unbestimmte Zeit zu Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt:

- Herr James Alan Grieve, Chief Executive Officer, geboren am 5. Juni 1952 in Edinburgh, Schottland, Vereinigtes Königreich, mit Berufsanschrift in 50, chemin de la Chênaie, CH1293 Bellevue-Geneva, Schweiz;
- Frau Diane Longden, Chief Financial Officer, geboren am 24. Oktober 1961 in Rotherham, England, Vereinigtes Königreich, mit Berufsanschrift in 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;
- Herr Swen-Hendrik Grundmann, Company Secretary, geboren am 21. August 1968 in Wiesbaden, Deutschland, mit Berufsanschrift in 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

2. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., mit Sitz in 400, route d'Esch, L-1471 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 65477, wird für eine Dauer von sechs (6) Jahre zum unabhängiger Wirtschaftsprüfer ernannt.

3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Partei, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Esch/Alzette, an dem anfangs oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 27 mars 2013. Relation EAC/2013/4197. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur ff. (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013045228/372.

(130055149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

TA Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.473.832,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.538.

Nous vous notifions de la modification suivante concernant la dénomination de l'associé de la Société:

- TA EU Acquisitions ZV S.à r.l. prend désormais la dénomination TA EU Acquisitions Zebra S.à r.l. avec effet au 13 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2013.

Référence de publication: 2013046463/13.

(130056043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

PREF II 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.318.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of March.

Before Us, the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Peakside European Holdco II S.à r.l., a company having its registered office at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 175893, here represented by Esther Cocco, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "PREF II 2 S.à r.l."

(the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose

of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2013.

Subscription and Payment

The 500 (five hundred) shares have been subscribed by Peakside European Holdco II S. a r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euro), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euros (EUR 1.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and considering itself as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the sole shareholder of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

- 1) The number of managers of the Company is set at four (4).
- 2) The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mrs. Amy Kelly, born on 3 April 1978 in Baile Atha Cliath, Dublin Ireland, with professional address at 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, London, SW1X 7NE, United Kingdom, as A manager;
 - Mr. Philipp Voswinkel, born in Bochum, Germany, on 11 July 1975, with professional address at Bundesplatz 14, CH-6300 Zug as category A manager;
 - Mr Jean-Jacques Josset, born on 12 June 1974 in Saint-Quentin, France, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as B manager; and

- Mr Gerald Welvaert, born on 15 July 1977 in Uccle, Belgium, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as B manager.

3) The registered office of the Company is set at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated here above, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof and in faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Peakside European Holdco II S.à r.l., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175893, ici représentée par Esther Cocco, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «PREF II 2 S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions immobilières ou mobilières.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12,500.- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un ou plusieurs gérants. Dans le cas où il existe plusieurs gérants, les gérants formeront un conseil de gérance composé de deux classes de gérants (A et B).

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance. Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Peaksid European Holdco II S.à r.l., prénommée, a souscrit 500 (cinq cents) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200).

Résolutions de l'associé unique

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme étant dûment convoqué, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale de l'associé unique de la Société.

Après avoir vérifié que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants de la Société est fixé à quatre (4).
- 2) Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée les personnes suivantes:
 - Mme. Amy Kelly, née le 3 avril 1978 à Baile Atha Cliath, Dubli, Irlande, dont l'adresse professionnelle est au 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, London, SW1X 7NE, Royaume-Uni, en tant que gérant A;
 - M. Philipp Voswinkel, né le 11 juillet 1975 à Bochum, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est au Bundesplatz 14, 6300 Zug, gérant de catégorie A.
 - M. Jean-Jacques Josset, employé privé, né le 12 juin 1974 à Saint-Quentin, France, dont l'adresse professionnelle est au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant B;
 - M. Gérald Welvaert, employé privé, né le 15 juillet 1977 à Uccle, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant B.
- 3) Le siège social de la société est fixé au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: E. Cocco et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2013. LAC/2013/14435. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013043951/424.

(130053594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Take Five International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 176.310.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. The company PRIMA, a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the French Law, having its registered office in 23-25, rue Jean-Jacques Rousseau, F-75001 Paris, France, R.C.S. Paris 502 265 614, duly represented by its manager Mr. Denis MONTAGUTELLI,

2. Mr Denis MONTAGUTELLI, born on October 03rd, 1964 in Paris (F-75013), residing at 1 rue de l'Hommeau, F-49100 Angers;

3. Mr Augustin MONTAGUTELLI, born on May 20th, 2000 in Paris (F-75011), residing at 1 rue de l'Hommeau, F-49100 Angers;

4. Mr Grégoire MONTAGUTELLI, born on July 31st, 2002 in Paris (F-75012), residing at 1 rue de l'Hommeau, F-49100 Angers;

5. Mrs Claire MONTAGUTELLI, born on April 11th, 2005 in Angers (F-49100), residing at 1 rue de l'Hommeau, F-49100 Angers;

All here represented by Mr Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of five proxies given in Luxembourg, on March 21th, 2013.

Such proxies after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, have decided to form a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "TAKE FIVE INTERNATIONAL S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The corporation may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and

patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of Director or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Wednesday of August at 10.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of July and shall terminate on the 30th of June of the following year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end of the 30th of June 2014.

2) The first annual general meeting shall be held in 2014.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing, duly represented, declare to subscribe the whole capital as follows:

1. The private limited company PRIMA, pre-named, three thousand seven hundred twenty shares,	3,720
2. Mr Denis MONTAGUTELLI, pre-named, sixteen thousand one hundred and twenty shares,	16,120
3. Mr Augustin MONTAGUTELLI, pre-named, three thousand seven hundred twenty shares,	3,720
4. Mr Grégoire MONTAGUTELLI, pre-named, three thousand seven hundred twenty shares,	3,720
5. Mrs Claire MONTAGUTELLI, pre-named, three thousand seven hundred twenty shares,	3,720
Total: Thirty-one thousand shares,	31,000

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the entire subscribed capital and acting as shareholders of the Company, have immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

a) Mr. Daniel GALHANO, director, born on July 13th, 1976, in Moyeuvre-Grande (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Chairman of the board of directors.

b) Mr. Laurent TEITGEN, director, born on January 5th, 1979, in Thionville (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

c) Mr. Maurizio MAUCERI, director, born on September 1st, 1975 in Lecco (Italy), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

3.- Has been appointed statutory auditor:

Revisora S.A., having its registered office in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.

5.- The registered office of the company is established in 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six mars.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. La Société PRIMA, une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 23-25, rue Jean-Jacques Rousseau, F-75001 Paris, France, R.C.S. Paris 502 265 614, dûment représentée par son gérant Monsieur Mr. Denis MONTAGUTELLI,

2. Mr Denis MONTAGUTELLI, né le 3 octobre 1964 à Paris (F-75013), résidant au 1 rue de l'Hommeau, F-49100 Angers;

3. Mr Augustin MONTAGUTELLI, né le 20 mai 2000 à Paris (F-75011), résidant au 1 rue de l'Hommeau, F-49100 Angers;

4. Mr Grégoire MONTAGUTELLI, né le 31 juillet 2002 à Paris (F-75012), résidant au 1 rue de l'Hommeau, F-49100 Angers;

5. Mrs Claire MONTAGUTELLI, née le 11 avril 2005 à Angers (F-49100), résidante au 1 rue de l'Hommeau, F-49100 Angers;

Tous ici représentés par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu de cinq procurations délivrées à Luxembourg en date du 21 mars 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «TAKE FIVE INTERNATIONAL S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans, à partir de la date de leur nomination.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera également engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration représenté par son président ou par un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois d'août à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la société commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (1/10ème) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution. Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions Générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 30 juin 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, dûment représentées, déclarent souscrire au capital social comme suit:

1. La société à responsabilité limitée PRIMA, préqualifiée, trois mille sept cent vingt actions,	3,720
2. Mr Denis MONTAGUTELLI, préqualifié, seize mille cent vingt actions,	16,120
3. Mr Augustin MONTAGUTELLI, préqualifié, trois mille sept cent vingt actions,	3,720
4. Mr Grégoire MONTAGUTELLI, préqualifié, trois mille sept cent vingt actions,	3,720
5. Mrs Claire MONTAGUTELLI, préqualifiée, trois mille sept cent vingt actions,	3,720
Total: Trente et un mille actions.	31,000

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaires de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg (président du conseil d'administration).

b) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

c) Monsieur Maurizio MAUCERI, administrateur, né le 1 septembre 1975 à Lecco (Italie), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Revisora S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2018.

5. Le siège social de la société est fixé à 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mars 2013. LAC/2013/14216. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013044063/403.

(130053410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Malamute Loan Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 609.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.017.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796 (the Shareholder),

hereby represented by Ms Josiane MEISSENER, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on March 25th, 2013.

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Malamute Loan Company Luxembourg S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.017, incorporated under the initial name of LSF7 Lux Investments V S.à r.l., pursuant to a deed of the undersigned notary, dated January 26th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number n°490 of March 6th, 2010 amended twice and for the last time by a deed of the undersigned notary, dated December 31st, 2012 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°584 of March 9th, 2013.

The Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of EUR 22,500.- (twenty-two thousand five hundred euro) by an amount of EUR 586,500.- (five hundred eighty-six thousand five hundred euro) to an amount of EUR 609,000.- (six hundred nine thousand euro) by the issuance of 4,692 (four thousand six hundred ninety-two) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, in consideration of a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 586,547.44.- (five hundred eighty-six thousand five hundred forty-seven euro and forty-four cents) including a share premium of an amount of EUR 47.44 (forty-seven euro and forty-four cents);

2. Amendment article 6 of the Company's articles of association to reflect the share capital increase proposed above; and

3. Amendment the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.a r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 586,500.- (five hundred eighty-six thousand five hundred euro) to raise it from its current amount of EUR 22,500.- (twenty-two thousand five hundred euro) represented by 180 (one hundred eighty) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, to an amount of EUR 609,000.- (six hundred nine thousand euro), represented by 4,872 (four thousand eight hundred seventy-two) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, by way of the issuance of 4,692 (four thousand six hundred ninety-two) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, in consideration of a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 586,547.44 (five hundred eighty-six thousand five hundred forty-seven euro and forty-four cents) including a share premium of an amount of EUR 47.44 (forty-seven euro and forty-four cents) of the Shareholder.

All the 4,692 (four thousand six hundred ninety-two) new ordinary shares issued are fully subscribed and paid up in cash by the Shareholder, together with the amount of the share premium, so that the amount of EUR 586,547.44 (five hundred eighty-six thousand five hundred forty-seven euro and forty-four cents) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the above-resolved share capital increase, the Shareholder now holds 4,872 (four thousand eight hundred seventy-two) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend article 6, first paragraph of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

« **Art. 6. (first paragraph).** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 609,000.- (six hundred nine thousand euro), represented by 4,872 (four thousand eight hundred seventy-two) shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.a r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the newly issued 4,692 (four thousand six hundred ninety-two) shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796 (l'Associé),

ici représentée par Madame Josiane MEISSENER, employée, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 mars 2013.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de Malamute Loan Company Luxembourg S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.017, constituée à l'origine sous le nom de LSF7 Lux Investments V S.à r.l., selon un acte du notaire instrumentaire, daté du 26 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro n° 490 du 6 mars 2010, modifié à deux reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 31 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°584 du 9 mars 2013.

L'Associé déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 22.500,- (vingt-deux mille cinq cents euros) par un montant de EUR 586.500,- (cinq cent quatre-vingt-six mille cinq cents euros) pour le porter à un montant de EUR 609.000,- (six cent neuf mille euros) par voie d'émission de 4.692 (quatre mille six cent quatre-vingt-douze) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant total de EUR 586.547,44 (cinq cent quatre-vingt-six mille cinq cent quarante-sept euros et quarante-quatre cents) incluant une prime d'émission d'un montant de EUR 47,44 (quarante-sept euros et quarante-quatre cents);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société, à concurrence d'un montant de EUR 586.500,- (cinq cent quatre-vingt-six mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 22.500,- (vingt-deux mille cinq cents euros) représenté par 180 (cent quatre-vingts) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune à un montant de EUR 609.000,- (six cent neuf mille euros), représenté par 4.872 (quatre mille huit cent soixante-douze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 4.692 (quatre mille six cent quatre-vingt-douze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant total de EUR 586.547,44 (cinq cent quatre-vingt-six mille cinq cent quarante-sept euros et quarante-quatre cents) incluant une prime d'émission d'un montant de EUR 47,44 (quarante-sept euros et quarante-quatre cents) de l'Associé.

L'ensemble des 4.692 (quatre mille six cent quatre-vingt-douze) nouvelles parts sociales ordinaires émises sont intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé, de même que le montant de la prime d'émission, de sorte que la somme de EUR 586.547,44 (cinq cent quatre-vingt-six mille cinq cent quarante-sept euros et quarante-quatre cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient maintenant 4.872 (quatre mille huit cent soixante-douze) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. (alinéa 1^{er}).** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 609.000,- (six cent neuf mille euros), représenté par 4.872 (quatre mille huit cent soixante-douze) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des 4.692 (quatre mille six cent quatre-vingt-douze) parts sociales ordinaires dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 mars 2013. LAC/2013/14219. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

Référence de publication: 2013043845/151.

(130052998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Frasia Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.327.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of March.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Frasia Holdings S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 175327, incorporated pursuant to a notarial deed dated 15 February 2013, [not yet] published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 8 March 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened with Mr Michael JONAS, lawyer, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Philippe HARLES, LLM, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Stéphanie WEYDERT, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred thirty-one million eight hundred fifty-five thousand one hundred twelve Pound Sterling (GBP 431,855,112) from its current amount of forty thousand five hundred Pound Sterling (GBP 40,500), represented by forty thousand five hundred (40,500) shares, with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each, up to four hundred thirty-one million eight hundred ninety-five thousand six hundred twelve Pound Sterling (GBP 431,895,612), through the issue of four hundred thirty-one million eight hundred fifty-five thousand one hundred twelve (431,855,112) new shares, with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each, by cash contributions;

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company;
3. Allocation of the amount currently in the share premium account of the Company to the Company's legal reserve;
4. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares were shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will also remain annexed to this deed.

IV. That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. That the present meeting, representing the whole corporate capital, was regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolved to increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred thirty-one million eight hundred fifty-five thousand one hundred twelve Pound Sterling (GBP 431,855,112) from its current amount of forty thousand five hundred Pound Sterling (GBP 40,500), represented by forty thousand five hundred (40,500) shares, with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each, up to four hundred thirty-one million eight hundred ninety-five thousand six hundred twelve Pound Sterling (GBP 431,895,612), through the issue of four hundred thirty-one million eight hundred fifty-five thousand one hundred twelve (431,855,112) new shares, with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

Subscription and Payment

All the existing shareholders waiving their preferential subscription right, said four hundred thirty-one million eight hundred fifty-five thousand one hundred twelve (431,855,112) new shares have been entirely subscribed as follows:

1) Frasia Property Limited Partnership, a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House under number LP 15404, having its registered office at its registered office at 8th Floor, 155 Bishopsgate, London EC2M 3XJ (United Kingdom), acting through its general partner Frasia Property (GP) Limited, a company limited by shares incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House under number 8401720, having its registered office at 8th Floor, 155 Bishopsgate, London EC2M 3XJ (United Kingdom), subscribed for two hundred eighty-seven million nine hundred three thousand four hundred and eight (287,903,408) shares, for a total amount of three hundred sixteen million six hundred ninety-three thousand seven hundred forty-eight Pound Sterling eighty pence (GBP 316,693,748.80), out of which:

- two hundred eighty-seven million nine hundred three thousand four hundred and eight Pound Sterling (GBP 287,903,408) will be allocated to the share capital of the Company; and
- twenty-eight million seven hundred ninety thousand three hundred forty Pound Sterling eighty pence (GBP 28,790,340.80) will be allocated to the share premium of the Company;

2) Standard Chartered Bank Korea Limited, a company incorporated and existing under the laws of the Republic of Korea, having its registered office at 100 Gongpyung-dong, Jongro-gu, Seoul, South Korea and registered with the Directory of Public Companies in South Korea under number 110111-0013419, in its capacity as the trustee of IGIS KORIF Private Placement REF No.17-1, a real estate trust established under the laws of the Republic of Korea, subscribed for thirty-five million nine hundred eighty-seven thousand nine hundred twenty-six (35,987,926) new shares, for a total amount of thirty-nine million five hundred eighty-six thousand seven hundred eighteen Pound Sterling sixty pence (GBP 39,586,718.60), out of which:

- thirty-five million nine hundred eighty-seven thousand nine hundred twenty-six Pound Sterling (GBP 35,987,926) will be allocated to the share capital of the Company; and
- three million five hundred ninety-eight thousand seven hundred ninety-two Pound Sterling sixty pence (GBP 3,598,792.60) will be allocated to the share premium of the Company;

3) Korea Exchange Bank, a company incorporated and existing under the laws of the Republic of Korea, having its registered office at 181 Euljiro-2-ga, Jung-gu, Seoul, South Korea, and registered with the Directory of Public Companies in South Korea under number 110111-0672538, in its capacity as the trustee of IGIS KORIF Private Placement REF No. 17-2, a real estate trust established under the laws of the Republic of Korea, subscribed for thirty-five million nine hundred eighty-seven thousand nine hundred twenty-six (35,987,926) new shares, for a total amount of thirty-nine million five hundred eighty-six thousand seven hundred eighteen Pound Sterling sixty pence (GBP 39,586,718.60), out of which:

- thirty-five million nine hundred eighty-seven thousand nine hundred twenty-six Pound Sterling (GBP 35,987,926) will be allocated to the share capital of the Company; and

- three million five hundred ninety-eight thousand seven hundred ninety-two Pound Sterling sixty pence (GBP 3,598,792.60) will be allocated to the share premium of the Company;

4) Kookmin Bank, a company incorporated and existing under the laws of the Republic of Korea, having its registered office at 9-1 Namdaemunro-2-ga, Jung-gu, Seoul, South Korea, and registered with the Directory of Public Companies in South Korea under number 110111-2365321, in its capacity as the trustee of IGIS KORIF Private Placement REF No. 17-3, a real estate trust established under the laws of the Republic of Korea, subscribed for thirty-five million nine hundred eighty-seven thousand nine hundred twenty-six (35,987,926) new shares, for a total amount of thirty-nine million five hundred eighty-six thousand seven hundred eighteen Pound Sterling sixty pence (GBP 39,586,718.60), out of which:

- thirty-five million nine hundred eighty-seven thousand nine hundred twenty-six Pound Sterling (GBP 35,987,926) will be allocated to the share capital of the Company; and

- three million five hundred ninety-eight thousand seven hundred ninety-two Pound Sterling sixty pence (GBP 3,598,792.60) will be allocated to the share premium of the Company;

5) NongHyup Bank, a company incorporated and existing under the laws of the Republic of Korea, having its registered office at 120 Tongil-ro, Jung-gu, Seoul, South Korea, and registered with the Directory of Public Companies in South Korea under number 110111-4809385, in its capacity as the trustee of IGIS KORIF Private Placement REF No.17-4, a real estate trust established under the laws of the Republic of Korea, subscribed for thirty-five million nine hundred eighty-seven thousand nine hundred twenty-six (35,987,926) new shares, for a total amount of thirty-nine million five hundred eighty-six thousand seven hundred eighteen Pound Sterling sixty pence (GBP 39,586,718.60), out of which:

- thirty-five million nine hundred eighty-seven thousand nine hundred twenty-six Pound Sterling (GBP 35,987,926) will be allocated to the share capital of the Company; and

- three million five hundred ninety-eight thousand seven hundred ninety-two Pound Sterling sixty pence (GBP 3,598,792.60) will be allocated to the share premium of the Company;

all represented by Mr Michael JONAS, previously named, by virtue of several proxies, hereto annexed.

Said new shares have been fully paid up in cash by the aforementioned subscribers: Frasia Property Limited Partnership acting through its general partner Frasia Property (GP) Limited, aforementioned, Standard Chartered Bank Korea Limited, acting in its capacity as the trustee of IGIS KORIF Private Placement REF No.17-1, aforementioned, Korea Exchange Bank, acting in its capacity as the trustee of IGIS KORIF Private Placement REF No.17-2, aforementioned, Kookmin Bank Co. Ltd., acting in its capacity as the trustee of IGIS KORIF Private Placement REF No.17-3, aforementioned, and Nonghyup Bank, acting in its capacity as the trustee of IGIS KORIF Private Placement REF No.17-4, aforementioned, so that the total amount of four hundred seventy-five million forty thousand six hundred twenty-three Pound Sterling twenty pence (GBP 475,040,623.20) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Further to such subscriptions, the general meeting resolved to accept such subscriptions and payments and to allot the four hundred thirty-one million eight hundred fifty-five thousand one hundred twelve (431,855,112) new shares as fully paid up shares to the aforementioned subscribers.

Second resolution:

Further to the above resolution, the general meeting resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

« Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at four hundred thirty-one million eight hundred ninety-five thousand six hundred twelve Pound Sterling (GBP 431,895,612), represented by four hundred thirty-one million eight hundred ninety-five thousand six hundred twelve (431,895,612) ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

5.2 On top of the share capital, there is an authorised capital which is fixed at five hundred million Pound Sterling (GBP 500,000,000), consisting of five hundred million (500,000,000) ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each. During a period of five (5) years from the date of the publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article, the board of directors is hereby authorised to issue ordinary shares, to grant options to subscribe for ordinary shares and to issue any other instruments convertible into ordinary shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe to the ordinary shares issued for the existing shareholders. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.3 The Company's share capital and authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 Any new ordinary shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such ordinary shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of ordinary shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription

period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.5 The Company may redeem its own ordinary shares in the manner required for an amendment of these articles of association pursuant to article 12 and subject to the provisions of the Law."

Third resolution:

The Sole Member resolves to allocate the amount of forty-three million one hundred eighty-five thousand five hundred eleven Pound Sterling twenty pence (GBP 43,185,511.20) currently in the share premium account of the Company to the Company's legal reserve.

There being no further business, the meeting is closed.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand five hundred euro.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit mars.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Frasia Holdings S.A., une société anonyme, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 175327, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 février 2013, [pas encore] publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 8 mars 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Maître Michael JONAS, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, lequel a été désigné comme secrétaire Maître Philippe HARLES, LLM, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu Mademoiselle Stéphanie WEYDERT, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent trente et un millions huit cent cinquante-cinq mille cent douze Livres Sterling (GBP 431.855.112) pour le porter de son montant actuel de quarante mille cinq cents Livres Sterling (GBP 40.500), représenté par quarante mille cinq cents (40.500) actions, ayant une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1) chacune, à quatre cent trente et un millions huit cent quatre-vingt-quinze mille six cent douze Livres Sterling (GBP 431.895.612), par l'émission de quatre cent trente et un millions huit cent cinquante-cinq mille cent douze (431.855.112) nouvelles actions, ayant une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1) chacune, par des apports en numéraire;

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

3. Allocation du montant actuellement dans le compte de prime d'émission de la Société à la réserve légale de la Société;

4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

III. Les procurations des actionnaires représentés, paraphées «ne varietur» par les comparantes et le notaire soussigné resteront également annexées au présent acte.

IV. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement à cette assemblée générale, il a pu être fait abstraction des avis de convocation.

V. Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, a été régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent trente et un millions huit cent cinquante-cinq mille cent douze Livres Sterling (GBP 431.855.112) pour le porter de son montant actuel de quarante mille cinq cents Livres Sterling (GBP 40.500), représenté par quarante mille cinq cents (40.500) actions, ayant une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1) chacune, à quatre cent trente et un millions huit cent quatre-vingt-quinze mille six cent douze Livres Sterling (GBP 431.895.612), par l'émission de quatre cent trente et un millions huit cent cinquante-cinq mille cent douze (431.855.112) nouvelles actions, ayant une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1) chacune.

Souscription et Paiement

Tous les actionnaires existants ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, lesdites quatre cent trente et un millions huit cent cinquante-cinq mille cent douze (431.855.112) nouvelles actions ont été entièrement souscrites comme suit:

1) Frasia Property Limited Partnership, un limited partnership constitué et existant selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée au Companies House sous le numéro LP 15404, ayant son siège social à 8th Floor, 155 Bishopsgate, Londres EC2M 3XJ (Royaume Uni), agissant par son general partner Frasia Property (GP) Limited, une company limited by shares constitué et existant selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée au Companies House sous le numéro 8401720, ayant son siège social à 8th Floor, 155 Bishopsgate, Londres EC2M 3XJ (Royaume Uni), a souscrit à deux cent quatre-vingt-sept millions neuf cent trois mille quatre cent huit (287.903.408) actions, pour un prix total de trois cent seize millions six cent quatre-vingt-treize mille sept cent quarante-huit Livres Sterling quatre-vingts pence (GBP 316.693.748,80), dont:

- deux cent quatre-vingt-sept millions neuf cent trois mille quatre cent huit Livres Sterling (GBP 287.903.408) seront affectés au capital social de la Société; et

- vingt-huit millions sept cent quatre-vingt-dix mille trois cent quarante Livres Sterling quatre-vingts pence (GBP 28.790.340,80) seront affectés à la prime d'émission de la Société;

2) Standard Chartered Bank Korea Limited, une société constituée et existante selon les lois de la République de Corée, ayant son siège social au 100 Gongpyung-dong, Jongro-gu, Seoul, Corée du Sud, et immatriculée au Répertoire des Sociétés en Corée du Sud sous le numéro 110111-0013419, en sa qualité de trustee de IGIS KORIF Private Placement REF No.17-1, un trust immobilier établi sous les lois de la République de Corée, a souscrit à trente-cinq millions neuf cent quatre-vingt-sept mille neuf cent vingt-six (35.987.926) actions, pour un prix total de trente-neuf millions cinq cent quatre-vingt-six mille sept cent dix-huit Livres Sterling soixante pence (GBP 39.586.718,60), dont:

- trente-cinq millions neuf cent quatre-vingt-sept mille neuf cent vingt-six Livres Sterling (GBP 35.987.926) seront affectés au capital social de la Société; et

- trois millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-douze Livres Sterling soixante pence (GBP 3.598.792,60) seront affectés à la prime d'émission de la Société;

3) Korea Exchange Bank, une société constituée et existante selon les lois de la République de Corée, ayant son siège social au 181 Euljiro-2-ga, Jung-gu, Seoul, Corée du Sud, et immatriculée au Répertoire des Sociétés en Corée du Sud sous le numéro 110111-0672538, en sa qualité de trustee de IGIS KORIF Private Placement REF No.17-2, un trust immobilier établi sous les lois de la République de Corée, a souscrit à trente-cinq millions neuf cent quatre-vingt-sept mille neuf cent vingt-six (35.987.926) actions, pour un prix total de trente-neuf millions cinq cent quatre-vingt-six mille sept cent dix-huit Livres Sterling soixante pence (GBP 39.586.718,60), dont:

- trente-cinq millions neuf cent quatre-vingt-sept mille neuf cent vingt-six Livres Sterling (GBP 35.987.926) seront affectés au capital social de la Société; et

- trois millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-douze Livres Sterling soixante pence (GBP 3.598.792,60) seront affectés à la prime d'émission de la Société;

4) Kookmin Bank, une société constituée et existante selon les lois de la République de Corée, ayant son siège social au 9-1 Namdaemunro-2-ga, Jung-gu, Seoul, Corée du Sud, et immatriculée au Répertoire des Sociétés en Corée du Sud sous le numéro 110111-2365321, en sa qualité de trustee de IGIS KORIF Private Placement REF No.17-3, un trust immobilier établi sous les lois de la République de Corée, a souscrit à trente-cinq millions neuf cent quatre-vingt-sept mille neuf cent vingt-six (35.987.926) actions, pour un prix total de trente-neuf millions cinq cent quatre-vingt-six mille sept cent dix-huit Livres Sterling soixante pence (GBP 39.586.718,60), dont:

- trente-cinq millions neuf cent quatre-vingt-sept mille neuf cent vingt-six Livres Sterling (GBP 35.987.926) seront affectés au capital social de la Société; et

- trois millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-douze Livres Sterling soixante pence (GBP 3.598.792,60) seront affectés à la prime d'émission de la Société; et

5) NongHyup Bank, une société constituée et existante selon les lois de la République de Corée, ayant son siège social au 120 Tongil-ro, Jung-gu, Seoul, Corée du Sud, et immatriculée au Répertoire des Sociétés en Corée du Sud sous le numéro 110111-4809385, en sa qualité de trustee de IGIS KORIF Private Placement REF No.17-4, un trust immobilier établi sous les lois de la République de Corée, a souscrit à trente-cinq millions neuf cent quatre-vingt-sept mille neuf cent vingt-six (35.987.926) actions, pour un prix total de trente-neuf millions cinq cent quatre-vingt-six mille sept cent dix-huit Livres Sterling soixante pence (GBP 39.586.718,60), dont:

- trente-cinq millions neuf cent quatre-vingt-sept mille neuf cent vingt-six Livres Sterling (GBP 35.987.926) seront affectés au capital social de la Société; et

- trois millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-douze Livres Sterling soixante pence (GBP 3.598.792,60) seront affectés à la prime d'émission de la Société;

tous représentés par Maître Michael JONAS, prénommé, en vertu de procurations ci-annexés.

Lesdites nouvelles actions ont été entièrement libérées en numéraire par les souscripteurs susmentionnés: Frasia Property Limited Partnership agissant par son general partner Frasia Property (GP) Limited, Standard Chartered Bank Korea Limited, agissant en sa qualité de trustee de IGIS KORIF Private Placement REF No.17-1, susmentionnée, Korea Exchange Bank, agissant en sa qualité de trustee de IGIS KORIF Private Placement REF No.17-2, susmentionnée, Kookmin Bank, agissant en sa qualité de trustee de IGIS KORIF Private Placement REF No.17-3, susmentionnée, et Nonghyup Bank, agissant en sa qualité de trustee de IGIS KORIF Private Placement REF No.17-4, susmentionnée, de sorte que le montant total de quatre cent soixante-quinze millions quarante mille six cent vingt-trois Livres Sterling vingt pence (GBP 475.040.623,20) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été montré au notaire soussigné.

Suite à ces souscriptions, l'assemblée générale a décidé d'accepter lesdites souscriptions et paiements et d'allouer les quatre cent trente et un million huit cent cinquante-cinq mille cent douze (431.855.112) nouvelles actions comme actions entièrement libérées aux souscripteurs susmentionnés.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à quatre cent trente et un millions huit cent quatre-vingt-quinze mille six cent douze Livres Sterling (GBP 431.895.612), représenté par quatre cent trente et un millions huit cent quatre-vingt-quinze mille six cent douze (431.895.612) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1) chacune.

5.2 En plus du capital, il y a un capital autorisé, lequel est fixé à cinq cent millions de Livres Sterling (GBP 500.000.000), représenté par cinq cent millions d'actions ordinaires (500.000.000) d'une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1) chacune. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé conformément à cet article, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions, à attribuer des bons de souscription d'actions et à émettre tout autre type d'instrument convertible en actions dans les limites du capital autorisé au profit des personnes et aux conditions qu'il estimera opportunes lui permettant notamment de procéder à cette émission sans qu'un droit préférentiel de souscription aux actions nouvellement émises ne soit réservé aux actionnaires existants. Cette autorisation pourra être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour la modification des statuts, à chaque fois pour une période ne pouvant excéder une durée de cinq (5) ans.

5.3 Le capital social et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

5.4 Toutes nouvelles actions ordinaires à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence à (aux) (l')actionnaire(s) existant(s). En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions ordinaires sont offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions ordinaires qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration doit déterminer la période au cours de laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de l'envoi à chaque actionnaire d'une lettre recommandée annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de (des) (l')actionnaire(s) existant(s) conformément aux dispositions applicables en matière de modification des statuts.

5.5 La Société peut racheter ses propres actions ordinaires conformément aux dispositions de l'article 12 relatives à la modification des présents statuts et dans les conditions prévues par la Loi.»

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'allouer le montant de quarante-trois millions cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent onze Livres Sterling vingt pence (GBP 43.185.511,20) actuellement dans le compte de prime d'émission de la Société à la réserve légale de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents euros.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite aux comparantes, celles-ci ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: M. JONAS, P. HARLES, S. WEYDERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 mars 2013. Relation: EAC/2013/3787. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013043694/322.

(130053011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

PPJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5554 Remich, 12A, rue Saint-Nicolas.

R.C.S. Luxembourg B 66.646.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert.

A comparu:

Monsieur Jean-Joseph Achille DELVAUX, administrateur de sociétés, né à Temploux le 9 octobre 1957, demeurant à B-5020 Temploux, 127, Chemin de Moustier (Belgique),

ci-après nommé «l'actionnaire unique»,

Lequel comparant, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

que la société anonyme PPJ S.A., ayant son siège social à 12A, rue Saint-Nicolas, à L-5554 Remich, inscrite au RCS Luxembourg section B sous le numéro 66.646, ci-après dénommée «la Société»,

a été constituée par acte notarié en date du 11 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 913 du 17 décembre 1998, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié daté du 5 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2401 du 23 décembre 2006;

que le capital social de la Société est fixé à EUR 31.500,- (trente et un mille cinq cents euros), représenté par 1.260 (mille deux cent soixante) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune entièrement libérée.

que son mandant, l'actionnaire unique, s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique tel que représenté déclare que tout le passif a été payé. L'actionnaire unique déclare reprendre tout l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par Madame Elena OVTCHAROVA, demeurant à B-5020 Temploux, 127, Chemin de Moustier (Belgique), désignée comme «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société; lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur;

le commissaire à la liquidation prénommée, comparante aux présentes, a rédigé son rapport, lequel rapport, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

que décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur et au commissaire de la Société pour l'exercice de leur mandat, depuis la constitution de la société jusqu'à ce jour;

que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 12A, rue Saint-Nicolas, à L-5554 Remich;

que les titres au porteur ont été détruits en présence du notaire instrumentaire.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française aux comparants, ès-qualité qu'ils agissent, connus du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte ensemble avec le commissaire à la liquidation.

Signé: J.-J. A. DELVAUX, E. OVTCHAROVA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 mars 2013. Relation: RED/2013/472. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 3 avril 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013043288/58.

(130053039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

International Seafood Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 147.673.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of March.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Oakvest Holdings S.à r.l, a company having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 147.534,

And

Mr Anthony Gary Peter WHITFIELD residing in Headley Wood Farm, GB - GU35 8SG Hampshire,

here represented by Damien MATTUCCI, private employee, with professional address at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, by virtue of powers of attorney established on February 25, 2013 and on March 5, 2013.

The said powers of attorney, signed "ne varietur" by the entities appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the partners (the "Partners") of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "International Seafood Holdings S.à r.l.", having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.673, incorporated on July 31, 2009, pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1743 of September 9, 2009. The articles have been amended for the last time by a deed enacted by a notarial deed dated August 14, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1887 of September 29, 2009 (the "Company").

II. The Company's share capital is set at twelve thousand four hundred five Euros (EUR 12.405) divided into twelve thousand four hundred five (12.405) shares, of one Euro (EUR 1) each, and fully paid up.

III. The appearing persons, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to document the following resolution:

Resolution

The Partners resolve to transfer the registered office of the Company to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect.

As a consequence, the Article 5, first paragraph and 9 of the articles of association of the Company are amended and shall henceforth be read as follows:

Art. 5. Registered office (first paragraph). "The registered office of the Company is established in the municipality of Strassen, Grand Duchy of Luxembourg."

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. "Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the law at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting, on the 15th day of the month of May at 3 pm. If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Strassen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Oakvest Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.534,

Monsieur Anthony Gary Peter WHITFIELD demeurant à Headley Wood Farm, GB - GU35 8SG Hampshire, ici représentés par Monsieur Damien Mattucci, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 25 février 2013 et le 5 mars 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparants sont les associés (les "Associés") de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «International Seafood Holdings S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.673 et constituée aux termes d'un acte notarié en date du 31 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1743 en date du 9 septembre 2009. Les statuts ont été modifiés une seule fois suivant acte notarié en date du 14 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1887 en date du 29 septembre 2009.

II. Le capital social de la Société est de douze mille quatre cent cinq euros (EUR 12.405,-) représentée par douze mille quatre cent cinq euros (12.405) parts sociales, d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune.

III. Les comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de documenter la résolution suivante:

Résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, l'article cinq (5), premier alinéa et l'article neuf (9) des statuts de la société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 5. Siège social (premier alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.»

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. «Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15^e jour du mois de mai à 15.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant.»

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MATTUCCI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 mars 2013. Relation: EAC/2013/3408. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013043757/92.

(130052889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Groupe Delahaye, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 176.284.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Vincent DELAHAYE, né le 6 janvier 1973, à Rethel, avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen;

Ici représenté par Mademoiselle Nabila BOULKAIBET, demeurant à Audun-le-Tiche (F-),
en vertu d'une procuration donnée

Laquelle procuration après avoir été signée «NE VARIETUR» par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «GROUPE DELAHAYE».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale, réparties comme suit:

Vincent DELAHAYE	100
Total des parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un apport en nature d'une créance, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayant-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Le ou les gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 900,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentants l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale et ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 89e, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Le nombre des gérants est fixé à un.

3.- L'assemblée générale désigne en tant que gérant, pour une durée indéterminée,

La société «DIREX» Sàrl, ayant son siège social au 89e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166881.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HOLTZ; BOULKAIBET.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 février 2013. Relation EAC/2013/2582. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette le 21 mars 2013.

A. Holtz.

Référence de publication: 2013043149/122.

(130052773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

DIF Infra 3 RE 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 171.254.

Le siège de La Société est transféré du 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg à partir du 1^{er} avril 2013.

Le siège de DIF Management Luxembourg S.à r.l. en tant que gérant de La Société est transféré du 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg à partir du 1^{er} avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIF Infra 3 RE 1 Luxembourg S.à r.l.

DIF Management Luxembourg S.à r.l.

Gérant

Référence de publication: 2013045490/16.

(130055604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

European NPL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.186.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue à Luxembourg le 3 avril 2013

1. L'Assemblée accepte la démission de Mr Giovanni BERTINO, demeurant professionnellement 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, de son poste d'Administrateur «A» et de Mr Luca SAPORITI, demeurant professionnellement Via Piero e Alberto Pirelli 25, I-20126 Milan, de son poste d'Administrateur «B»;

2. L'Assemblée accepte la nomination de Mlle Manuela CITTADINI, née le 28 novembre 1979 à Iseo (Italie), demeurant professionnellement 31-33, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouvel Administrateur «A» en remplacement de Mr Giovanni BERTINO et de Mr Claudio RICCI, né le 18 janvier 1965 à Naples (Italie), demeurant professionnellement Via Piero e Alberto Pirelli 25, I-20126 Milan, comme nouvel Administrateur «B» en remplacement de Mr Luca SAPORITI.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

Pour Extrait conforme

Pour EUROPEAN NPL S.A.

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013046694/19.

(130057421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.